



Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Répartition finale des actions de la Communauté des Chemins de fers yougoslaves (JZ)

Le 30 décembre 2016, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, tenue à Zurich, a procédé à la répartition finale des actions qui étaient à l'époque enregistrées au nom des JZ.

En conséquence, l'Assemblée a décidé de modifier le libellé de l'article 5 alinéa 3 des Statuts de la Société en modifiant le nombre d'actions inscrites au nom de *Akcionarsko društvo "Železnice Srbije" Beograd* (2800 au lieu de 5824 précédemment), de *HŽ Putnički prijevoz d.o.o.* (2122 au lieu de 520), de *Chemins de fer de Bosnie et Herzégovine* (1326 au lieu de 520) de *Slovenske železnice d.o.o.* (1092 au lieu de 520), de *Javno pretprijatie Makedonski Železnici-Infrastruktura* (243 au lieu de 208) et de *Makedonski Železnici-Transport AD* (61 au lieu de 52), ainsi qu'en modifiant le début de cet alinéa de la manière suivante:

«Après la septième augmentation de capital (1997), après cession d'actions (2007) et après réallocation d'actions (2016), la répartition des actions s'établit comme suit: ...»

Ces décisions sont entrées en vigueur immédiatement, soit le 30 décembre 2016.

La présente notification est faite par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes:

- Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2016 (copie de l'original anglais)
- Statuts d'EUROFIMA tels qu'amendés le 30 décembre 2016 (français et allemand)

Berne, le 12 janvier 2017

